

Circulaire interministérielle DGS/SD7C/DGUHC/IUH3 n°s 2005-511 et 2005-70 UHC/IUH3 du 16 novembre 2005 relative au suivi et à l'évaluation pour l'année 2004 de la mise en oeuvre des mesures de lutte contre le saturnisme prévues aux articles L. 1334-1 à L. 1334-6 du code de la santé publique

16/11/2005

Date d'application : immédiate.

Référence : code de la santé publique, articles L. 1334-1 à L. 1334-6 et R. 1334-1 à R. 1334-13.

Textes abrogés ou modifiés : circulaire nos DGS/2004/286 et 2004-UHC/IUH4/12 du 22 juin 2004.

Annexes :

Annexe I : résultats de l'enquête 2003 sur le suivi et l'évaluation des mesures d'urgence et de prévention contre le saturnisme infantile ;

Annexe II : indicateurs de suivi et d'évaluation des mesures d'urgence et de prévention contre le saturnisme infantile - année 2004.

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le ministre de la santé et des solidarités à Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales des affaires sanitaires et sociales, directions régionales de l'équipement [pour information]) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales des affaires sanitaires et sociales, directions départementales de l'équipement [pour exécution]).

La circulaire DGS/DGUHC du 22 juin 2004 demandait aux directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS), directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS), directions départementales de l'équipement (DDE) et directions régionales de l'équipement (DRE) de compléter un certain nombre d'indicateurs d'activités dans le domaine de la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat pour l'année 2003.

Ces données ont permis à la DGS et à la DGUHC d'élaborer conjointement, et pour la troisième année consécutive, un bilan national accompagnant la présente circulaire (annexe I). Ce bilan, certes, plus synthétique que les années précédentes, confirme, par comparaison avec celui de 2002, la montée en charge du dispositif de lutte contre le saturnisme. Il reflète les difficultés rencontrées par vos services, auxquelles les nouvelles dispositions de la loi relative à la politique de santé publique répondent en partie.

Cette enquête est renouvelée pour l'année 2004. C'est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir compléter la liste d'indicateurs annexée à la présente circulaire (annexe II). Cette liste est identique à celle de 2003. Le tableau d'indicateurs est également téléchargeable à partir du réseau Intranet du ministère de la santé et des solidarités (réseau d'échanges en santé environnementale) et celui du ministère du travail, de la cohésion sociale et du logement, sous l'adresse Intranet de la DGUHC : http://intradguh.c2/publications/TXT_OFFICIELS/2005.htm.

Comme pour les enquêtes précédentes, les DRASS et les DRE sont chargées de coordonner le recueil de ces indicateurs au niveau de chaque région et d'en vérifier la cohérence.

Le tableau, accompagné d'une synthèse régionale, est à transmettre conjointement avant le 16 décembre 2005 aux bureaux IUH3 de la DGUHC et SD7C de la DGS.

Nos services (DGUHC/IUH3 et DGS/SD7C) se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous voudrez bien nous signaler, sous les présents timbres, les difficultés que vous pourrez rencontrer dans la mise en oeuvre de ces instructions, ainsi que, plus généralement, dans la mise en oeuvre des mesures de lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

*Le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction,
Pour le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction :
La sous-directrice des interventions urbaines et de l'habitat, H. Dadou*

*Pour le ministre de la santé et des solidarités :
Le directeur général de la santé,
Pour le directeur général de la santé :
La sous-directrice de la gestion des risques des milieux, J. Boudot*

**ANNEXE I
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2003 SUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES MESURES D'URGENCE ET DE
PRÉVENTION CONTRE LE SATURNISME INFANTILE
I. - LES SIGNALEMENTS**

I.1. Les cas de saturnisme

459 nouveaux cas de saturnisme (cf. graphique 1) ont été signalés aux directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) en 2003 chez des enfants mineurs, soit une diminution proche de 7 % par rapport à 2002. Ce chiffre global masque cependant des tendances départementales différentes : par exemple, une forte diminution des cas à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Rhône, mais une augmentation dans les Hauts-de-Seine, le Nord, le Pas-de-Calais, la Haute-Saône, les Yvelines et le Val-d'Oise et une stabilisation dans le Val-de-Marne et en Seine-Maritime. Le poids de l'Île-de-France est en légère baisse par rapport aux années précédentes : 65 % des cas déclarés en 2003 (contre 70 % en 2002 et 2001), ce qui est lié à la forte diminution à Paris.

86 % des signalements concernent des enfants de moins de six ans. Les services de protection maternelle et infantile (PMI), à l'origine d'environ deux tiers des signalements, restent les plus impliqués dans le dépistage de cette pathologie, bien qu'on puisse cependant noter une très légère augmentation du nombre de cas signalés à la DDASS par d'autres canaux (le médecin traitant, par exemple).

Voir graphique au Bulletin Officiel n° 2006/2 du 15 mars 2006

Sur ces 459 cas, 105 ont une origine de contamination autre que les peintures contenant du plomb (proximité d'un site industriel et présence de plomb dans l'eau, notamment).

La liste des départements ayant reçu au moins 10 cas de saturnisme en 2003 (cf. graphique 2) s'est un peu modifiée et concerne 10 départements au total, contre 8 en 2002.

Voir graphique au Bulletin Officiel n° 2006/2 du 15 mars 2006

I.2. Les risques d'accessibilité au plomb

1 134 logements ou parties communes d'immeubles présentant des peintures dégradées susceptibles de contenir du plomb ont spontanément été signalés aux services de l'Etat (cf. graphique 3). Ce chiffre représente cependant 17 % de signalements de moins qu'en 2002.

La région Île-de-France en concentre toujours la part la plus importante, bien qu'elle soit, en 2003, légèrement plus faible qu'en 2002 (62 % contre 67 %).

Voir graphique au Bulletin Officiel n° 2006/2 du 15 mars 2006

I.3. Les états des risques d'accessibilité au plomb (ERAP)

A la fin de l'année 2003, 68 départements étaient couverts par un arrêté préfectoral en vigueur définissant une zone d'exposition au plomb (cf. graphique 4).

L'afflux des ERAP dans les services ne cesse donc de s'amplifier, portant ce nombre à 74 115 en 2003, nombre réparti sur un plus grand nombre de départements.

Voir graphique au Bulletin Officiel n° 2006/2 du 15 mars 2006

II. - LES DIAGNOSTICS

3 639 diagnostics ont été réalisés en 2003 (cf. graphiques 5 et 6), soit 15 % de plus que l'an passé. Diverses circonstances en sont à l'origine : 1 142 (soit 40 %) ont été effectués à la suite d'un cas de saturnisme, 690 (soit 19 %) à la suite d'un ERAP, 980 (soit 27 %) à la suite d'un signalement de risque d'accessibilité au plomb et 527 (soit 15 %) dans le cadre d'une enquête d'insalubrité.

Les principales tendances observées par le passé se trouvent toujours confirmées, à savoir que les services centrent leur action sur les cas les plus urgents sur le plan sanitaire, à savoir les cas de saturnisme déclarés. Par contre, la proportion de diagnostics positifs s'est fortement amplifiée puisqu'en 2003, presque 3 diagnostics sur 4 réalisés dans un logement ou dans des parties communes ont mis en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb. Ce ratio était de 1 sur 2 les années précédentes.

Voir graphique au Bulletin Officiel n° 2006/2 du 15 mars 2006

III. - LES ENFANTS EXPOSÉS

En 2003, 4 234 enfants ont été recensés en tant qu'habitants de logements identifiés par les services, lors des diagnostics réalisés, comme présentant une accessibilité au plomb.

IV. - LES OPÉRATEURS

Ce sont toujours les opérateurs agréés qui réalisent la grande majorité des diagnostics (81 %).

Les DDASS ont réalisé un nombre de diagnostics moins important en 2003, baisse qui ne doit pas occulter leur fort investissement dans la lutte contre le saturnisme (cf. graphique 7). À l'inverse, l'activité des services communaux d'hygiène et de santé (SCHS) en matière de réalisation des diagnostics a augmenté.

Voir graphique au Bulletin Officiel n° 2006/2 du 15 mars 2006

A la fin de l'année 2003, 863 opérateurs étaient agréés pour les diagnostics, 156 pour la maîtrise d'oeuvre et 790 pour le contrôle des travaux. 83 départements ont ainsi agréé des opérateurs pour les missions de diagnostic et/ou de contrôle et 56 pour celles de maîtrise d'oeuvre (cf. graphique 8).

Voir graphique au Bulletin Officiel n° 2006/2 du 15 mars 2006

V. - LES NOTIFICATIONS DE TRAVAUX ET LES TRAVAUX

Cette enquête n'est pas longitudinale. On peut toutefois essayer de rapprocher le nombre de notifications préfectorales de travaux du nombre de diagnostics positifs : 2 628 diagnostics ayant mis en évidence une accessibilité au plomb et 2 770 notifications, dont 2 055 notifications pour des logements et 573 pour des parties communes (cf. graphique 9).

Le nombre de travaux effectivement réalisés en 2003, soit 2 095 (total logements + parties communes), est inférieur à celui observé en 2002. On constate également que moins de travaux ont été réalisés par les propriétaires en 2003, à l'inverse des travaux d'office qui eux ont augmenté ; ce constat est à mettre en regard du nombre de contrôles conformes,

qui a progressé par rapport à l'an passé : 1 040 en 2003 contre 803 en 2002. Cependant, malgré cette amélioration constatée, le nombre de contrôles conformes, qui détermine la part des logements et parties communes ayant fait l'objet d'une procédure complète, reste, dans l'absolu, assez modeste.

Voir graphique au Bulletin Officiel n° 2006/2 du 15 mars 2006

VI. - L'HÉBERGEMENT PENDANT LES TRAVAUX

La nécessité d'héberger ou non les occupants pendant les travaux de suppression du risque d'accessibilité au plomb émane généralement de l'auteur du diagnostic qui fixe également la nature des travaux à entreprendre.

Le nombre de personnes à héberger s'élève à 1 390 en 2003, et celui des personnes effectivement hébergées pendant les travaux n'est que de 680. Cela étant, la saisie n'ayant pas été complète, il convient de considérer le dernier chiffre avec précaution (ces chiffres sont probablement plus élevés).

VII. - LE CONTRÔLE CONFORME DES TRAVAUX

Le contrôle après travaux, lorsqu'il est conforme, marque la fin de la procédure d'urgence. Il permet d'avoir l'assurance que les travaux ont été faits et correctement effectués.

Ainsi, en 2003, 1 040 logements et parties communes ont fait l'objet d'une procédure complète. C'est 30 % de plus qu'en 2002, tendance plutôt encourageante, mais encore insuffisante.

Le graphique 10 récapitule les résultats de l'application des mesures d'urgence selon les différentes étapes de la procédure. Ces résultats confirment, sans conteste, une montée en puissance du dispositif.

Voir graphique au Bulletin Officiel n° 2006/2 du 15 mars 2006

VIII. - LA DURÉE DES TRAVAUX

Elle est très variable d'un département à l'autre et selon que ces travaux concernent un logement ou des parties communes. On peut cependant en déduire une durée moyenne qui serait d'environ cinq jours, pour un logement, à environ un mois pour des parties à usage commun.

IX. - LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DES SERVICES DÉCONCENTRÉS

Les moyens financiers alloués à la mise en oeuvre des mesures de lutte contre le saturnisme sont en constante progression avec, cependant, des disparités selon les départements. Ce sont toujours les départements de la région Ile-de-France les plus gros consommateurs.

Ces moyens financiers sont utilisés par les services de la manière suivante :

DDE : diagnostic et contrôle après travaux, travaux d'office, hébergement, accompagnement social des familles, etc. ;

DDASS : achat et maintenance d'appareils, campagnes de dépistage, etc.

D'après le graphique 11, les moyens humains accusent, par rapport à 2002, un léger fléchissement côté DDASS (53 ETP), à l'inverse de ceux des DDE qui progressent (de 28 à 34 ETP). Ces moyens restent cependant faibles au regard des besoins.

Voir graphique au Bulletin Officiel n° 2006/2 du 15 mars 2006

X. - Récapitulatif des indicateurs d'activité des DDASS/DDE sur les trois années 2001, 2002 et 2003

	CUMUL des 3 années	TOTAL 2003	TOTAL 2002	EVOLUTION 2002/2003	TOTAL 2001	EVOLUTION 2001/2002
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants de moins de 6 ans signalés à la DDASS	1 277	395	471	- 16,14 %	411	14,60 %
Nombre total de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs signalés à la DDASS	1 374	459	492	- 6,71 %	423	16,31 %
Nombre de nouveaux cas de saturnisme signalés à la DDASS transmis par les PMI	888	289	328	- 11,89 %	271	21,03 %
Nombre de nouveaux cas de saturnisme signalés à la DDASS transmis par autres	486	170	164	3,66 %	152	7,89 %
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels des peintures contenant du plomb constituent l'origine prépondérante de la contamination		354	ND		ND	
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels un site d'origine industrielle constitue l'origine prépondérante de la contamination		37	ND		ND	
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels l'origine prépondérante de la contamination est autre		68	ND		ND	
Zonage ?	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Date de signature de l'arrêté de zonage	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Date d'entrée en vigueur de l'arrêté de zonage	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Etendue du zonage	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Nombre d'ERAP reçus par les services	168 913	74 115	58 744	26,17 %	36 054	62,93 %
Nombre de signalements d'accessibilité au plomb reçus par les services	3 120	1 134	1 366	- 16,98 %	620	120,32 %
Nombre d'opérateurs agréés pour les diagnostics	2 371	863	807	6,94 %	701	15,12 %
Nombre d'opérateurs agréés pour la maîtrise d'oeuvre	463	156	167	- 6,59 %	140	19,29 %
Nombre d'opérateurs agréés pour le contrôle des travaux	2 176	790	749	5,47 %	637	17,58 %
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite au signalement d'un cas de saturnisme	3 740	1 263	1 006	25,55 %	1 471	- 31,61 %
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite au signalement d'un cas de saturnisme	584	179	159	12,58 %	246	- 35,37 %
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite à un ERAP	1 127	560	462	21,21 %	105	340,00 %
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite à un ERAP	234	130	101	28,71 %	3	3 266,67 %
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite à un signalement d'accessibilité	2 835	715	710	0,70 %	1 410	- 49,65 %
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite à un signalement d'accessibilité	816	265	255	3,92 %	296	- 13,85 %
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement dans le cadre d'une enquête d'insalubrité	902 (sur 2002-2003)	423	479	- 11,69 %	ND	
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes dans le cadre d'une enquête d'insalubrité	104 (sur 2002-2003)	104	0		ND	
Nombre total de diagnostics réalisés	10 342	3 639	3 172	14,72 %	3 531	- 10,17 %
Nombre de diagnostics réalisés par la DDASS	1 198	308	613	- 49,76 %	277	121,30 %
Nombre de diagnostics réalisés par un SCHS	766	381	282	35,11 %	103	173,79 %
Nombre de diagnostics réalisés par un opérateur agréé autre que SCHS	8 226	2 950	2 277	29,56 %	2 999	- 24,07 %
Nombre total de diagnostics positifs dans un logement (y compris ceux réalisés dans le cadre des enquêtes d'insalubrité)	4 829	2 055	1 338	53,59 %	1 436	- 6,82 %
Nombre total de diagnostics positifs en parties communes (y compris ceux réalisés dans le cadre des enquêtes d'insalubrité)	1 311	573	328	74,70 %	410	- 20,00 %
Nombre d'enfants concernés	7 277	4 234	3 043	39,14 %	non fiable	

Nombre de logements ayant fait l'objet d'une notification de travaux par le préfet	4 942	2 408	1 195	101,51 %	1 339	- 10,75 %
Nombre de parties communes ayant fait l'objet d'une notification de travaux par le préfet	1 057	362	385	- 5,97 %	310	24,19 %
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux par les propriétaires	3 656	1 534	1 920	- 20,10 %	202	850,50 %
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux d'office	426	200	131	52,67 %	95	37,89 %
Nombre de parties communes ayant fait l'objet de travaux par la copropriété	433	297	106	180,19 %	30	253,33 %
Nombre de parties communes ayant fait l'objet de travaux d'office	136	64	50	28,00 %	22	127,27 %
Nombre total de travaux réalisés	4 651	2 095	2 207	- 5,07 %	349	532,38 %
Nombre de personnes à héberger pendant les travaux	3 219	1 390	1 829	- 24,00 %	non fiable	
Nombre de personnes hébergées pendant les travaux	1 473	680	793	- 14,25 %	non fiable	
Nombre de personnes relogées	755	414	341	21,41 %	ND	
Nombre de contrôles OK effectués après travaux	1 924	1 040	803	29,51 %	81	891,36 %
Nombre d'arrêtés d'insalubrité faisant suite à des travaux d'urgence	18	12	6	100,00 %	ND	
Crédits DDE	9 281 905	4 781 594	2 958 372	1	1 541 939	1
Crédits DDASS	2 932 651	1 635 272	1 054 716	1	242 663	3
Moyens humains DDE	85,11	33,65	28,37	0,19	23,09	0,23
Moyens humains DDASS	147,57	52,635	54,98	- 4,27 %	39,95	37,62 %
SO : sans objet ND : non demandé						

XI. - RÉCAPITULATIFS DES TOTAUX RÉGIONAUX DES INDICATEURS D'ACTIVITÉ DDASS/DDE POUR 2003

RÉGIONS	ALSACE	AQUITAINE	AUVERGNE	BOUR- gogne	BRETAGNE	CENTRE	CHAMPAGNE- Ardenne	CORSE	FRANCHE- Comté	ÎLE- de-France	LANGUEDOC- Roussillon	LIMOUSIN	LORRAIN	MIDI- Pyrénées	NORD- Pas-de- Calais	BASSE- Normandie	HAUTE- Normandie	PAYS- de-Loire	PICARDIE	POITOU- Charentes	PACA	RHÔNE- Alpes
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants de moins de 6 ans signalés à la DDASS	0	14	0	1	0	4	0	0	9	275	3	0	2	2	44	0	3	6	0	5	11	16
Nombre total de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs signalés à la DDASS	0	14	0	2	0	4	0	0	12	300	3	0	2	9	59	0	11	6	2	6	11	18
Nombre de nouveaux cas de saturnisme signalés à la DDASS transmis par les PMI	0	6	0	2	0	3	0	0	12	236	0	0	0	0	6	0	0	1	0	1	11	11
Nombre de nouveaux cas de saturnisme signalés à la DDASS transmis par autres	0	8	0	0	0	1	0	0	0	64	3	0	2	9	53	0	11	5	2	5	0	7
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels des peintures contenant du plomb constituent l'origine prépondérante de la contamination	0	13	0	2	0	1	0	0	0	278	3	0	1	0	23	0	8	4	0	2	7	12
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels un site d'origine industrielle constitue l'origine prépondérante de la contamination	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34	0	0	0	1	2	0	0	0
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels l'origine prépondérante de la contamination est autre	0	1	0	0	0	3	0	0	12	22	0	0	1	9	2	0	3	1	0	4	4	6
Nombre d'arrêts de zonage en vigueur	1	5	3	2	2	1	4	1	1	8	4	2	1	8	2	0	1	4	2	3	6	7
Nombre d'ERAP reçus par les services	220	5 688	3 101	2 225	191	1 104	2 105	85	550	19 508	2 253	679	371	3 435	8 812	0	1 380	4 568	1 500	2 808	5 604	7 928

Nombre de signalements d'accessibilité au plomb reçus par les services	0	68	1	30	1	5	3	0	71	702	44	3	0	7	79	2	6	10	1	3	45	53
Nombre d'opérateurs agréés pour les diagnostics	14	73	57	28	27	24	30	6	14	35	42	23	30	55	63	4	14	37	27	41	99	120
Nombre d'opérateurs agréés pour la maîtrise d'oeuvre	0	25	9	4	1	12	0	0	2	15	8	6	7	7	0	1	0	14	2	9	23	11
Nombre d'opérateurs agréés pour le contrôle des travaux	14	73	32	4	27	23	30	6	14	35	42	23	30	52	50	4	8	36	27	41	99	120
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite au signalement d'un cas de saturnisme	0	5	0	1	0	10	16	0	4	1184	2	0	1	0	18	0	6	5	0	2	4	5
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite au signalement d'un cas de saturnisme	0	2	0	0	0	1	2	0	0	161	2	0	0	0	0	0	4	4	0	0	3	0
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite à un ERAP	0	13	1	7	0	13	0	0	0	0	34	2	26	1	201	0	4	0	0	0	1	257
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite à un ERAP	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	8	1	14	0	31	0	0	0	0	0	0	72
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite à un signalement d'accessibilité	3	1	0	0	0	0	3	0	0	554	43	0	0	2	39	0	0	5	0	0	24	41
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite à un signalement d'accessibilité	3	3	0	0	0	0	1	0	0	210	8	0	0	0	2	0	0	2	1	0	23	12
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement dans le cadre d'une enquête d'insalubrité	0	64	1	18	1	0	0	0	1	71	143	0	0	1	39	0	0	0	5	4	64	11
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes dans le cadre d'une enquête d'insalubrité	0	5	1	0	0	0	0	0	0	60	13	0	0	0	0	0	0	0	1	0	21	3
Nombre total de diagnostics réalisés	6	94	4	27	1	25	22	0	5	2240	253	3	41	4	330	0	14	16	7	6	140	401
Nombre de diagnostics réalisés par la DDASS	0	0	0	19	1	0	0	0	1	153	49	0	0	4	38	0	0	0	7	2	6	28
Nombre de diagnostics réalisés par un SCHS	3	0	0	0	0	0	0	0	0	283	0	0	0	0	60	0	0	0	0	0	0	35
Nombre de diagnostics réalisés par un opérateur agréé autre que SCHS	3	94	4	8	0	25	22	0	4	1804	204	3	41	0	232	0	14	16	0	4	134	338
Nombre total de diagnostics positifs dans un logement (y compris ceux réalisés dans le cadre des enquêtes d'insalubrité)	1	73	2	22	1	23	15	0	5	1030	170	2	26	4	278	0	6	5	2	5	75	310
Nombre total de diagnostics positifs en parties communes (y compris ceux réalisés dans le cadre des enquêtes d'insalubrité)	2	10	2	1	0	1	3	0	0	367	13	1	14	0	32	0	3	3	1	0	34	86
Nombre d'enfants concernés	0	282	8	5	2	68	13	0	14	1699	160	4	10	9	376	0	65	83	1	6	158	1271
nombre de logements ayant fait l'objet d'une notification de travaux par le préfet	0	58	1	6	1	0	15	0	2	1325	90	0	26	22	11	0	4	4	0	2	627	214
Nombre de parties communes ayant fait l'objet d'une notification de travaux par le préfet	0	8	1	1	0	0	3	0	0	223	16	0	14	0	0	0	4	2	1	0	26	63
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux par les propriétaires	3	25	1	227	1	0	12	0	2	234	26	0	26	19	149	0	1	3	0	2	433	370
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux d'office	0	1	0	0	0	0	0	0	0	195	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
Nombre de parties communes ayant fait l'objet de travaux par la copropriété	3	0	1	1	0	0	2	0	0	106	5	0	14	0	0	0	0	2	1	0	128	34

Nombre de parties communes ayant fait l'objet de travaux d'office	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0
Nombre total de travaux réalisés	6	26	2	228	1	0	14	0	2	597	31	0	40	19	149	0	1	8	1	2	562	406	
Nombre de personnes à héberger pendant les travaux	0	3	6	0	0	6	18	0	4	1232	3	0	0	0	0	65	0	0	8	9	36		
Nombre de personnes hébergées pendant les travaux	0	3	0	0	0	0	9	0	4	600	3	0	0	0	0	47	0	0	8	0	6		
Nombre de personnes reléguées	10	80	0	0	0	0	9	0	0	240	8	0	0	0	0	8	5	0	8	3	43		
Durée moyenne des travaux																							
Nombre de contrôles OK effectués après travaux	0	18	11	2	0	0	10	0	1	562	16	0	0	2	24	0	1	1	0	3	27	362	
Nombre d'arrêtes d'insalubrité faisant suite à des travaux d'urgence	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	6	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1		
Crédits DDE	1 088	69 211	4 267	128 861	383	25 000	5 816	0	3 470	3 851 991	88 393	0	17 126	0	118 000	0	8 283	3 406	643	6 103	71 744	377 809	
Crédits DDASS	732	717	0	0	0	454	1 539	0	34 250	1 134 696	20 242	0	0	0	373 484	0	0	0	30 351	32 605	6 202		
Moyens humains DDE	0,20	3,47	0,16	1,30	0,25	1,60	0,13	0,00	0,48	14,50	0,40	0,20	0,17	0,45	2,20	0,20	1,20	0,90	0,10	0,81	1,28	3,65	
Moyens humains DDASS	0,80	2,65	1,52	1,35	1,95	1,13	1,40	0,00	1,15	12,90	1,50	1,60	2,03	1,71	3,30	0,20	2,40	1,40	1,30	1,55	4,56	6,24	

ANNEXE II INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES MESURES D'URGENCE ET DE PRÉVENTION CONTRE LE SATURNISME INFANTILE - ANNÉE 2004

INDICATEURS	PRÉCISIONS	NOM du département	REMARQUES
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants de moins de six ans signalés à la DDASS	Le cas de saturnisme est défini par une plombémie > 100µg/l (enfants dont l'âge est inférieur à six ans à la date de la plombémie)		
Nombre total de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs signalés à la DDASS	Le cas de saturnisme est défini par une plombémie > 100µg/L		
Nombre de nouveaux cas de saturnisme signalés à la DDASS transmis par les PMI			Merci de vérifier que la somme de ces 2 items correspond au nombre total de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs précédemment renseigné
Nombre de nouveaux cas de saturnisme signalés à la DDASS transmis par autres	Autres = médecins libéraux, laboratoires, associations médico-sociales		
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels des peintures contenant du plomb constituent l'origine prépondérante de la contamination			Merci de vérifier que la somme de ces 3 items correspond au nombre total de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs précédemment renseigné
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels un site d'origine industrielle constitue l'origine prépondérante de la contamination	Site d'origine industrielle = installation classée pour la protection de l'environnement ou non, en activité ou non		
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels l'origine prépondérante de la contamination est autre	Merci de préciser, si elle est connue, l'origine de l'intoxication du mineur		
Zonage ?	Oui/non/en cours		
Date de signature de l'arrêté de zonage			
Date d'entrée en vigueur de l'arrêté de zonage			
Etendue du zonage			
Nombre d'ERAP reçus par les services	ERAP reçus depuis le 1 ^{er} janvier 2004 ou depuis la date d'entrée en vigueur de l'arrêté s'il est applicable en 2004		
Nombre de signalements d'accessibilité au plomb reçus par les services	Signalement d'accessibilité = plainte, enquête d'insalubrité..., autre qu'ERAP ou diagnostic		

Nombre d'opérateurs agréés pour les diagnostics			
Nombre d'opérateurs agréés pour la maîtrise d'oeuvre			
Nombre d'opérateurs agréés pour le contrôle des travaux			
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite au signalement d'un cas de saturnisme			
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite au signalement d'un cas de saturnisme	L'ensemble des parties communes d'un bâtiment compte pour 1		
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite à un ERAP			
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite à un ERAP	L'ensemble des parties communes d'un bâtiment compte pour 1		
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite à un signalement d'accessibilité			
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite à un signalement d'accessibilité	L'ensemble des parties communes d'un bâtiment compte pour 1		
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement dans le cadre d'une enquête d'insalubrité	Enquête d'insalubrité = enquête dans l'habitat réalisée soit au titre du RSD, soit au titre du code de la santé publique, en application de la circulaire du 2 mai 2002		
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes dans le cadre d'une enquête d'insalubrité	Enquête d'insalubrité = enquête dans l'habitat réalisée soit au titre du RSD, soit au titre du code de la santé publique, en application de la circulaire du 2 mai 2002		
Nombre total de diagnostics réalisés	Somme des 8 items précédents		
Nombre de diagnostics réalisés par la DDASS			Merci de vérifier que la somme de ces 3 items correspond au nombre total de diagnostics réalisés renseigné à l'item précédent
Nombre de diagnostics réalisés par un SCHS			
Nombre de diagnostics réalisés par un opérateur agréé autre que SCHS			
Nombre total de diagnostics positifs dans des logements (y compris ceux réalisés dans le cadre des enquêtes d'insalubrité)	Diagnosics ayant mis en évidence la présence de plomb > seuils réglementaires dans des revêtements dégradés		
Nombre total de diagnostics positifs en parties communes (y compris ceux réalisés dans le cadre des enquêtes d'insalubrité)	Diagnosics ayant mis en évidence la présence de plomb > seuils réglementaires dans des revêtements dégradés		
Nombre d'enfants concernés	Nombre de mineurs vivant dans des logements présentant une accessibilité au plomb		
Nombre de logements correspondants			
Nombre de logements ayant fait l'objet d'une notification de travaux par le préfet			
Nombre de parties communes ayant fait l'objet d'une notification de travaux par le préfet	L'ensemble des parties communes d'un bâtiment compte pour 1		
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux par les propriétaires			Merci de préciser si des travaux sont réalisés à « l'amiable » et leur nombre
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux d'office			
Nombre de parties communes ayant fait l'objet de travaux par la copropriété	L'ensemble des parties communes d'un bâtiment compte pour 1		Merci de préciser si des travaux sont réalisés à « l'amiable » et leur nombre
Nombre de parties communes ayant fait l'objet de travaux d'office			

Nombre total de travaux réalisés	Somme des 4 items précédents		Merci de vérifier que ce nombre est inférieur ou égal au nombre de notifications de travaux - dans le cas contraire, merci de donner une explication (travaux réalisés dans le cadre d'une procédure à l'amiable...)
Nombre de personnes à héberger pendant les travaux			
Nombre de personnes hébergées pendant les travaux	C'est-à-dire nombre de personnes ayant réellement été hébergées pendant les travaux		
Nombre de personnes relogées	C'est-à-dire nombre de personnes ayant réellement été relogées à la suite d'un cas de saturnisme ou d'un risque d'exposition au plomb		
Durée moyenne des travaux	C'est-à-dire durée entre la notification et le contrôle après travaux		
Nombre de contrôles OK effectués après travaux	Cela correspond au nombre de logements ou parties communes ayant fait l'objet d'une procédure complète de travaux d'urgence - doivent également être comptabilisés les contrôles réalisés en 2003 qui font suite à une procédure qui a démarré l'année précédente		
Nombre d'arrêtés d'insalubrité faisant suite à des travaux d'urgence			
Crédits DDE	Indiquer la somme des crédits effectivement mandatés (et non les crédits délégués) pour le saturnisme		
Crédits DDASS	Indiquer la somme des crédits effectivement mandatés pour le saturnisme en précisant la ligne budgétaire correspondante		
Moyens humains DDE	Personnel de la DDE en ETP affecté au saturnisme		
Moyens humains DDASS	Personnel de la DDASS (santé environnement + MISP + assistants service social) en ETP affecté au saturnisme		
Constitution d'un comité de pilotage préfecture/DDASS/DDE	Oui/non		
Commentaire éventuel sur le pilotage du dispositif			